



Assemblée générale

Distr. générale
12 juillet 2011
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Dix-septième session

Point 6 de l'ordre du jour

Examen périodique universel

Décision adoptée par le Conseil des droits de l'homme

17/109

Document final de l'Examen périodique universel: Géorgie*

Le Conseil des droits de l'homme,

Agissant dans le cadre du mandat que lui a confié l'Assemblée générale dans sa résolution 60/251 du 15 mars 2006 et de la résolution 5/1 du Conseil du 18 juin 2007, et conformément à la déclaration du Président PRST/8/1 sur les modalités et les pratiques relatives à l'Examen périodique universel du 9 avril 2008,

Ayant procédé à l'examen de la Géorgie le 28 janvier 2011, conformément à toutes les dispositions pertinentes de la résolution 5/1 du Conseil,

Adopte le document final de l'Examen périodique universel portant sur la Géorgie, qui regroupe le rapport du Groupe de travail chargé de l'Examen périodique universel de la Géorgie (A/HRC/17/11), les observations de la Géorgie sur les recommandations et/ou conclusions, ainsi que les engagements que la Géorgie a pris volontairement et les réponses qu'elle a apportées, avant l'adoption du document final en plénière, aux questions ou aux points qui n'avaient pas été suffisamment traités pendant le dialogue dans le cadre du Groupe de travail (A/HRC/17/2, chap. VI, et A/HRC/17/11/Add.1).

17^e séance

8 juin 2011

[Adoptée sans vote.]

* Les résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme figureront dans le rapport du Conseil sur sa dix-septième session (A/HRC/17/2), chap. I.